

Réforme de la formation des enseignants

Publié le 26 février 2020 – Mis à jour le 18 mai 2020

ÉVOLUTION DU MAS (sous réserve d'annonce)

Date

Du 02 avril 2020 au 30 juin 2020

La formation et le recrutement des enseignants est en pleine mutation.

Le nouveau référentiel de formation intitulé "Former l'enseignant du XXI^e siècle" des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE (conseiller principal d'éducation) commence à être mis en œuvre dès cette année.

Les masters MEEF, qui forment aux métiers de l'enseignement et préparent aux concours de organisés par le Ministère de l'Éducation Nationale, vont être remaniés pour accorder davantage d'importance aux stages. **Les concours vont également être modifiés et repoussés en deuxième année de master.**

Les étudiants qui s'inscrivent en [2020-21](#) en M1 d'un master MEEF seront dans une situation transitoire au regard de la réforme de la formation des enseignants. En effet, à l'issue du M1, ils seront amenés à présenter la dernière session des anciens concours de recrutement de l'Éducation Nationale.

En [2021-2022](#), les étudiants ayant obtenu leur M1 MEEF,

- **En cas de succès au concours, seront étudiants fonctionnaires stagiaires. Ils seront alors en responsabilité à mi-temps et finiront leur master MEEF.**
- **En cas d'échec au concours, pourront s'inscrire en M2, bénéficier d'un stage en responsabilité et se présenter à la première session du nouveau concours 2022.**

Afin de vous aider à vous repérer, vous trouverez ci-dessous le schéma des années de master MEEF (vous pouvez cliquer sur le schéma pour l'agrandir).



Vous trouverez plus d'informations concernant cette réforme sur le site du [Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#), ou sur le site [devenir enseignant](#).